

- I. Notre mission
- II. La loi, les différentes situations et l'offre/situation.
 1. Le régime général
 - 2. Le régime particulier**
 3. L'outplacement libre
 4. La force majeure médicale
 5. Le licenciement collectif
- III. Contenu de notre offre
 1. Présence le jour de l'annonce
 2. Nos bureaux
 3. Membre d'Arbora
 4. Scanning de Profil
 5. Evaluation comportementale Ensize
 6. Coach dédié
 7. Workshops
 8. Réseau professionnel
 9. Plateforme
 10. Programme partenaire
 11. Bureau
 12. Assurance
 13. Intégration
 14. Garantie

Pangloss, Outplacement Human Made
Depuis 30 ans les irréductibles défenseurs de l'outplacement personnalisé.

Non cotée en bourse Pangloss Outplacement offre **effectivement** et **exclusivement** un outplacement « **Human made** » : un accompagnement **individuel et personnalisé** avec un **coach dédié**, un outplacement qui respecte les besoins, le rythme et la direction choisie par la personne qui a perdu son emploi pour une transition optimale vers sa nouvelle vie professionnelle. Un havre de paix où toutes les discussions et activités sont confidentielles. Nous offrons qualité, disponibilité et flexibilité.

Schéma Légal

Préavis > 30 semaines	Préavis < 30 semaines					
	> 45 ans	< 45 ans				
REGIME GENERAL. <small>loi du 26/12/2013</small>	REGIME PARTICULIER. CCT n°82 bis <small>Loi du 05/09/2001</small>	OUTPLACEMENT LIBRE. CCT n°51 <small>Aucune obligation juridique.</small>	FORCE MAJEURE MEDICALE <small>Loi du 29/04/2019</small>	LICENCIEMENT COLLECTIF. <small>Loi Renault 13/02/1998</small>		
Outplacement aux frais du travailleur* (4 semaines du délai de préavis avec un min de 1.800 et un max de 5.500 euros. *Sauf s'il doit prêter son préavis	Outplacement aux frais de l'employeur		Outplacement aux frais de l'employeur			
Programme de min 60 heures (20h/période). Sur 12 mois partagé en 3 périodes (2m, 4m, 6m)	En fonction du budget de l'employeur		Programme de 30 heures sur 3 mois			A discuter en fonction du dossier.
Valeur outplacement = 1/12 du salaire annuel brut du travailleur. = x heures coaching individuel	Budget €1.800	Budget €2.600	Budget €3.400	Budget €4.800	Budget €5.500	Budget €8.750
					Budget €1.800	

Le Régime particulier

CCT n°82 bis s'applique dans le cas suivant :

- < 30 semaines d'indemnité de préavis.
- Le travailleur a > de 45 ans.
- Le travailleur a > 1 an d'ancienneté
- L'outplacement est aux frais de l'employeur.

Il doit se dérouler de la manière suivante

- 12 mois partagés en 3 périodes : 2 mois, 4 mois et 6 mois.
- Programme de minimum 60h d'outplacement au total (20 heures/période)
- Nombre d'heures de consultance individuelle à déterminer
- Budget à déterminer

Transition 10

10 h de coaching individuel

77h workshops

87h programme

Budget €1.800

Transition 15

15 h de coaching individuel

77h workshops

87h programme

Budget €2.600

Transition 20

20 h de coaching individuel

77h workshops

87h programme

Budget €3.400

Transition 30

30 h de coaching individuel

77h workshops

87h programme

Budget €4.800

Transition 40

40 h de coaching individuel

77h workshops

87h programme

Budget €5.500

Signature

Heures de coaching individuel illimité

77h workshops

Budget €8.750

Ce que notre offre comprend.

1. Présence le jour de l'annonce – nos bureaux

Pangloss Outplacement propose d'avoir des consultants sur place le jour de l'annonce de façon à immédiatement prendre en charge les personnes concernées.

L'accompagnement se déroule dans les bureaux de Pangloss Outplacement ou dans un des business centers situé à proximité du domicile du candidat.

Le Bureau principal de Pangloss Outplacement se situe au centre de **Bruxelles**. Pourvu d'un parking, il est à moins de 5 min à pied de la Gare Centrale et à proximité de nombreux transports en commun. Nous avons un deuxième bureau à **Lasne**. Les bureaux offrent toute l'infrastructure d'accueil et de travail aux candidats.

Pangloss dispose en outre d'un réseau de business center permettant de rencontrer les candidats partout en Belgique au plus près de leurs domiciles : **Antwerpen, Brugge, Hasselt, Gent, Kortrijk, Liège, Namur**.

2. Membre d'Arbora

Membre du réseau ARBORA (www.arboraglobal.com), PANGLOSS Intl permet également à des personnes soucieuses de s'expatrier, de reconstruire une carrière à l'étranger : correspondants dans 30 pays, 180 bureaux.

3. Scanning de Profil

Pour affiner au mieux la guidance et avant le début de chaque mission, le candidat suit un premier assessment général qui permet de concevoir le programme en fonction de son état d'esprit, de son niveau d'émotion, de ses attentes, mais aussi de ses compétences.

4. Evaluation comportementale Ensize

Pangloss Outplacement utilise la méthode "ENSIZÉ" méthode d'assessment comportemental. Elle permet une meilleure compréhension de soi, des autres et de ses modes de fonctionnement dans un environnement particulier. Cette méthode se focalise donc sur le « comment » nous fonctionnons et également sur les motivations qui nous poussent à nous comporter d'une certaine manière.

Outil très efficace et aisé à comprendre et à implémenter, la méthode Ensize stimule la phase de remise en question et de confiance en soi, bases de tout trajet de transition.

Pour les programmes dont le budget est > €6.500 un assesement center peut être organisé. En partenariat avec un cabinet externe, le candidat est amené à suivre un assessment center focalisé sur différents thèmes tels que « People Management », « Problem Solving », technique de présentation et de négociation,.. L'assessment center est suivi d'un débriefing complet

5. Coach dédié

Chaque candidat est reçu individuellement par M. Steegen qui, en fonction du profil et des besoins du candidat, désignera un coach dédié. Chaque candidat a son propre profil, sa propre personnalité, ses atouts, ses besoins et ses attentes. La raison pour laquelle le contrat a dû s'arrêter est également spécifique à chaque situation. Pangloss Outplacement construit la collaboration sur base de ces différents éléments afin de proposer un coaching le plus individuel possible.

Nous accordons durant chaque trajet d'outplacement une attention particulière à 3 phases cruciales dans ce processus de changement non désiré par le candidat :

- Accueil et digestion
- Analyse et réflexion
- Action

C'est en tant que "caisse de résonance", guide et expert que le coach guidera à partir de son expérience professionnelle chacun de ses candidats individuellement.

Les coaches Pangloss Outplacement s'engagent à mener chaque partenaire vers la réalisation de ses objectifs, avec lui et dans un échange d'engagements mutuels. Le nombre de candidats par coach est limité et ce, afin de garantir une flexibilité et une disponibilité de chaque instant. Cette approche personnalisée est clef dans le succès de nos missions.

6. Workshops

Pangloss Outplacement organise périodiquement des séances de formation en MANAGEMENT et en COMMUNICATION qui renforcent la personnalité et les comportements.

I. Connaissance de soi et réflexion

- Change management
- Gérer son environnement
- Les Couleurs
- Dépasser ses croyances limitantes
- Mes réalisations ou mes moteurs de motivation.
- Drivers
- Stepchange

II. Construire l'avenir

- Boost your change
- Gestion du stress, de l'énergie et du temps
- Elevator pitch and personal branding
- Techniques de leadership
- Assertivité

III. En fonction de l'option choisie

EMPLOYE

- Offre d'emploi et sa lettre de motivation
- CV1 / CV2

- Faire sa capsule pour postuler sur linkedin

INDEPENDANT

- Employé, indépendant en personne physique ou en société.
- Etablir sa stratégie d'entreprise.
- Construire un plan d'affaires financier.

IV. Actif dans le marché de l'emploi

- Réseaux professionnels
- Profil et postuler sur linkedin
- Les règles d'un bon réseautage
- Entretien de recrutement réussi
- Assesement
- Négociation de contrat

7. Réseau professionnel

Une recherche d'emploi est fortement dépendante de l'exploitation d'un réseau de décideurs, Pangloss Outplacement fournit un solide réseau professionnel de plusieurs centaines d'entreprises.

De plus, Pangloss outplacement organise

- des rencontres avec des professionnels HR,
- Networking au champagne toutes les 6 semaines

Pangloss Outplacement fait partie du réseau d'affaires Hotel de Mérode/B19.

8. Plateforme

Chaque candidat Pangloss reçoit un accès à la plateforme de Pangloss. Cela lui donne accès à différents documents, contacts ou liens :

- Dbases, documents, liens et sites utiles
- Réseau d'intermédiaires : bureaux d'intérim, agences de recrutement, chasseurs de têtes, interim management
- Exemples de CV's et de lettres
- Video's d'utilisation de LinkedIn et autres
- Tests psychologiques, numériques, verbaux

9. Programme partenaire

Conjointement convenu avec le candidat, Pangloss Outplacement offre la possibilité au conjoint du candidat de participer à une session d'information destinée à expliquer le trajet d'outplacement et faire en sorte que le conjoint devienne un réel allié durant la phase de changement. Cette session peut être suivi par une réunion mensuelle

10. Bureau

Les candidats sont invités à travailler dans nos bureaux tous les jours ouvrables. Ils ont accès à un ordinateur, à l'internet, au courrier, au fax, à la photocopieuse, tout en bénéficiant d'un soutien administratif.

11. Assurance

Pendant toute la durée du programme, les candidats sont couverts par une assurance « accidents de travail » et ce, conformément à la loi du 10 avril 1971.

12. Intégration

Quand un nouveau contrat d'emploi est signé, un nouveau défi commence. Pangloss propose de poursuivre la collaboration pendant 6, 9 ou 12 mois en fonction du programme si le candidat le souhaite, dans le cadre de son intégration.

Dès que le candidat a signé un nouveau contrat de travail, le consultant lui propose de le rencontrer régulièrement afin de faire progresser son intégration dans son nouvel emploi.

Ce programme offre à tous les candidats la possibilité de partager leurs expériences et de poser des questions afin de maximiser leurs chances de réussite. 2 réunions par mois pendant 12 mois.

13. Garantie

Chaque programme d'outplacement Pangloss Outplacement offre une garantie de reprise. Cela signifie que si un candidat est amené à perdre son emploi endéans les 12 mois qui suivent la signature de son nouveau contrat, l'outplacement pourra être repris pour la durée restante du contrat initial.